



LE SAINT PAULAIS

BULLETIN INFO n° 70 : Mars-Avril-Mai 2018

SOMMAIRE

- I **Extraits des conseils municipaux**
- II **Associations**
- III. **Informations communales et diverses**
- IV. **Agenda**

Extraits des conseils municipaux

CONTROLE DU MOBILIER SPORTIF ET DES AIRES DE JEUX

Dans une recherche d'économie d'échelle, la commune souhaite participer à des groupements de commandes avec la Ville de Cholet ou l'agglomération du Choletais.

COMMISSION CENTRE BOURG

Un recensement des logements non habités et à réhabiliter a été fait dans la rue du Bois d'Anjou et rue de la Fontaine. La commission a réfléchi sur les possibilités futures :

- Création d'une Association Foncière Urbaine (AFU)
- Créer des logements « vivre son âge »
- Elargir la route, Rue du Bois d'Anjou

Un entretien est prévu avec Sèvre Moine Habitat pour discuter du projet. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ont décidé d'acheter la parcelle AB 271 appartenant à Mme Chantal DEFOIS 1 Rue du Moulin pour un montant de 50 000€ + les frais d'agence et de notaire.

ANTENNE ORANGE

Un dossier technique est en cours, pour l'installation d'une antenne après les vestiaires du terrain de foot. Des mesures d'analyse des effets d'antenne ont été demandées auprès de l'ANFR

BUDGET 2018 :

Le Ministère des finances a fait savoir en fin d'après-midi une baisse des dotations de 41 246€.

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2018 sont : la réfection des places devant les commerces, devant la maison du théâtre et la cour de la cantine, le poteau incendie : rue de la Sermonière, la toiture église, les jeux, tables, les bancs à l'aire naturelle, le matériel, la salle de sports, achat maison rue du Moulin, point poste à l'épicerie, hôtel, accessibilité locaux communaux, foot : le sablage et la rénovation du bâtiment, zone d'activité du bourg.

Après étude de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ; le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux.

APPLICATION INTRAMUROS

Le Conseil Municipal a eu la présentation de l'application IntraMuros, celle-ci est disponible sur téléphone mobile et sera un lien entre la Commune et les citoyens afin d'assurer une visibilité des événements et les actualités communales et associatives. La Commune s'engage avec un contrat de trois ans à 48€ TTC par mois.



IntraMuros

Installation de l'application : Play store ou apple store – google play – IntraMuros, logo ci-dessus, installer.

AIRE NATURELLE

Le Conseil Municipal accorde le devis de BOUCHET Vezins pour un montant de 2 361€TTC pour l'aménagement du terrain de jeux. L'association de pêche s'engage à faire 5 dalles de béton pour l'installation de tables. La commune paiera la fourniture.

DEPART EN RETRAITE

Après 22 ans au service de la Mairie, Josette CATHELINÉAU part en retraite. Qu'elle soit remerciée pour ses bons et loyaux services. Elle sera remplacée par Mme Cécilia REVET (21 heures) au secrétariat et par Mme Anne MORISSET (6 heures) pour l'entretien des salles et les états des lieux.

Un pot de départ est prévu le : dimanche 24 juin 2018 à 11h à la Maison du Théâtre, auquel toute la population est invitée.

AGENT TECHNIQUE

Le contrat de Mr Gilles CRETIN, agent technique est prolongé d'un an.

BALAYAGE

La Sté COVEB de Bourgneuf en Mauges est retenue pour le balayage des caniveaux.

SENTIERS PEDESTRES

L'entretien et le balisage des sentiers pédestres ne seront pas transférés à l'agglomération du Choletais.

COMMERCANTS – ARTISAN

Suite à l'annonce de départs en retraite, la Mairie a fait des démarches auprès de TF1 « SOS Villages », la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, le Magazine Village... pour la reprise de la boulangerie, le restaurant Routier « chez Gégé-Mimi » et l'électricien, Plombier, chauffagiste.

PEDT

Considérant le retour à 4 jours d'école et avec la coordination du centre socioculturel, le conseil municipal soutient des activités le mercredi matin et les petites vacances pour la tranche d'âge 9-11ans et l'aide aux devoirs.

II Associations :

- **Ecole Haute-Foy**

Vous souhaitez l'inscrire à l'école Haute Foy, appelez la directrice Mme Bodin au 02 41 56 10 12.

- **Familles rurales – Bibliothèque**

La bibliothèque a fait de nouvelles acquisitions : la BD à l'honneur avec 45 titres (enfants - ados - adultes), ainsi que des romans pour les ados et des albums pour les enfants. Vous souhaitez devenir bénévole ou simplement venir nous aider à couvrir les livres les vendredis après-midi ? Venez nous rencontrer lors des horaires d'ouverture : mercredi 16h - 18h et le samedi 10h30 - 12h30



Exceptionnellement : GRATUITÉ pour le prêt des livres en 2018

La boîte à livres (sur le parking de la mairie) reste à disposition de chacun, possibilité de prendre des livres ou d'en déposer.

- **KARATE –DO**

Renseignements et inscriptions le : mercredi 12 septembre de 18h à 19h30 à la Maison du Théâtre (de 5 ans à 99 ans). Reprise des cours le mercredi 19 septembre 2018

Contacts : Mr André BERNARD 07.80.08.79.56 / 02.41.85.68.21

Bernard.karate.shotokai@orange.fr/ site internet : www.cacs-bernard.org

III Informations communales :

- **Déchetterie :**

Ouverture le samedi de 14h à 17h. Collecte de la ferraille : 3ème samedi de chaque mois à la déchetterie de Vihiers. Pour ceux qui ne l'on pas demandé, il est toujours temps d'envoyer la demande de carte d'accès aux déchetteries.

Des bons de composteur : 20€ sont à votre disposition en Mairie

- **A louer :**

Types 4 et types 3 : s'adresser à la Mairie

- **Terrains Lotissement « La Source » :**

10 lots : de 624m² à 1 090 m² sans taxe d'aménagement communal, 26€ H.T

- **Déjections canines :**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines.

- **Epaves de voitures :**

Il est demandé aux propriétaires de limiter le stockage d'épaves et autres carcasses métalliques sur terrain privé.

V. Informations diverses :

❖ PERMANENCE

Conciliateur de justice : prendre rendez-vous à la Mairie de Vihiers au 02.41.75.80.60

❖ FDGON

Commande de raticide auprès de Mr GRELLIER André avant le 30 septembre (dernier délai)

Le Puy Davière – 49310 SAINT PAUL DU BOIS - Tél : 02.41.75.07.64

❖ COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14/18



Depuis quelques mois, une commission s'est créée afin de préparer la commémoration du centenaire de la guerre 14/18

Avec la collaboration des écoles, bibliothèque, AEP...

Cérémonie au monument aux morts

Exposition d'objets

Repas dans la maison du théâtre

Nous sollicitons toutes les personnes intéressées à se joindre à cette équipe, pour nous faire part de leurs témoignages, ou apporter d'éventuels objets souvenirs, articles, lettres....

Prochaine réunion de préparation : Mardi 26 juin à 20h30 à la Mairie

❖ AIRE NATURELLE

Après recrutement d'un surveillant, la baignade sera surveillée du 7 juillet au 18 août 2018 de 14h à 19h , en dehors de ces horaires, la commune se dégage de toutes responsabilités. Emeric COUVREUR et Florine MORISSET assureront l'entretien du site, l'animation, l'accueil des campeurs...

❖ SYNERGENCES HEBDO

Si vous ne recevez pas le Synergences Hebdo dans votre boîte aux lettres, venez en mairie ou dans les commerces des exemplaires sont à votre disposition.

synergences-hebdo@agglo-choletais.fr

Le saviez-vous ?

Les élus de l'Agglomération du Choletais sont en cours d'élaboration de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



À travers ce document se déclinent tous les chapitres de votre quotidien : habitats, commerces, déplacement, loisirs... Le SCoT organise le territoire, favorise son développement tout en préservant les équilibres naturels.

Le diagnostic du territoire finalisé en 2017 a permis d'identifier les besoins et les enjeux, au regard des forces et des faiblesses du territoire. En 2018, vient maintenant le temps du projet politique d'urbanisme qui précise les objectifs que devra poursuivre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration également.

Comment alors vivrons-nous dans 15 ans ?

Ensemble, dessinons l'avenir du territoire.

Habitants du Choletais, votre avis nous intéresse. Venez nous rejoindre lors des réunions publiques organisées :

- le vendredi 1^{er} juin à 19 h - CHOLET - Hôtel d'Agglomération - Salle Paul Valéry

- le jeudi 7 juin à 19 h - LYS-HAUT-LAYON (VIHIERS) - Salle commune des loisirs -

Place du Maréchal Leclerc

Contact :

Agglomération du Choletais

Direction de l'Aménagement : 02 72 77 20 80 Plus d'infos sur le site cholet.fr

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !



A compter du 4 juin 2018 vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac Emballages Ménagers (jaune).

La nouveauté : tous les emballages sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans l'Agglomération évoluent.

Pour vous aider :

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri, jaune !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :

Dans le bac emballages ménagers jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

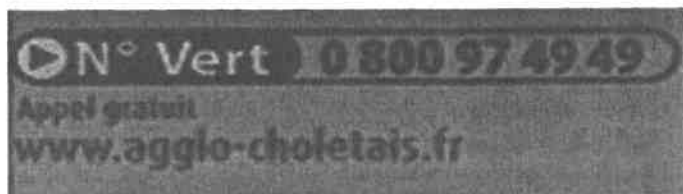
Désormais, plus de doute : **dans l'Agglomération du Choletais, tous les emballages se trient !**

Evolution de la fréquence de collecte

La mise en place de l'extension des consignes de tri va engendrer une diminution des déchets à déposer dans les bacs d'Ordures Ménagères.

Le service Gestion des Déchets va donc modifier la fréquence de collecte des bacs d'Ordures Ménagères (marron).

En effet, à partir du 4 Juin 2018, la collecte se déroulera une fois tous les 15 jours (et non plus une fois par semaine). Semaine 23 sortir la jaune et marron, le jeudi matin.



De nombreux postes à pourvoir

L'association Initiatives Emplois recherche, sur l'ensemble de son territoire (Vihierois, Thouarcéen, Brissacois) :

Initiatives
Emplois

Des saisonniers viticoles pour réaliser les ébourgeonnages, postes à pourvoir de suite. Débutants acceptés et covoiturage possible.

Des animateur (ice)s d'Activités Périscolaires, pour encadrer des groupes d'enfants (TAP)

Des jardiniers-ères pour réaliser des missions chez des particuliers.

Antenne de Vihiers : 02.41.56.11.13 ou par mail : initiatives.emplois@orange.fr

VI AGENDA :

17 Juin : randonnée des fouaces organisée par le Basket

11 Août : Fête du village « La Raimbaudière »

19 Août : Fête de l'été avec feu d'artifice

1^{er} Septembre : Fête de la Truite et 50 ans de l'association « La Gaulle »

Octobre : repas du CCAS au restaurant chez Gégé Mimi

13 octobre : Banquet des classes

19 octobre : marché de l'école

11 novembre : commémoration des 100ans de la fin de la guerre 14-18

27 novembre : marché de Noël organisé par les Lutins

Vous retrouverez toutes les dates de manifestations sur le site internet : dans agenda www.saintpauldubois.com et application INTRAMUROS sur mobile

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES HAIES

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération du Choletais (AdC), un inventaire des zones humides et des haies est réalisé sur les communes pour lesquelles l'étude n'a pas été réalisée à ce jour : Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon, La Plaine, Saint-Paul-du-Bois et Somloire.



Contexte de l'inventaire

Afin de garantir la qualité des cours d'eau et l'équilibre de la gestion de l'eau, les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) imposent la réalisation d'un inventaire de connaissance sur l'intégralité du territoire de la commune.

Cet inventaire ne préjuge pas de la constructibilité ou de l'usage agricole actuel ou futur de la parcelle.



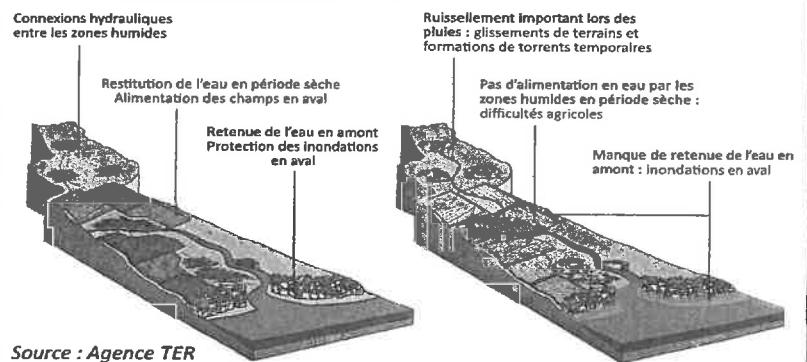
Définition et caractérisation d'une zone humide

Le code de l'environnement définit une zone humide comme " un terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...], de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui aime l'eau) pendant au moins une partie de l'année. "

La reconnaissance d'une zone humide s'appuie sur une reconnaissance de végétation spécifique et de l'état du sol, sur site.

Les zones humides jouent un important rôle dans la régulation du système hydrologique du territoire et dans la qualité de la ressource en eau.

Présence de zones humides en réseau sur le bassin versant : Absence de zones humides en réseau sur le bassin versant :



Définition d'une haie

Une haie est un alignement d'arbres qui marque la limite entre deux parcelles ou deux propriétés.

Les haies jouent un rôle important en matière écologique (cœur d'habitat pour les animaux, espace de déplacement entre deux cœurs d'habitat,...), économique (agriculture,...), hydrologique (rétention de l'eau et limitation de l'érosion des sols, ...).



Calendrier d'étude

Juin à octobre 2018 :

Phase d'identification et de caractérisation des zones humides et des haies.

L'inventaire terrain sera ciblé sur les zones humides et les haies pré-localisées sur la base des études de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et complétées par la connaissance locale des exploitants agricoles et d'associations d'usagers notamment.

La carte de pré-localisation des zones humides et des haies est mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Octobre à décembre 2018 :

Restitution des résultats d'inventaire.



Phase d'inventaire terrain

La phase d'inventaire terrain sur la commune de **Saint-Paul-du-Bois** aura lieu du **9 juillet au 13 juillet 2018**.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS ENVIRONNEMENT durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.



Contacts

- Patrick BARBEROUSSE (Chef de projet PLUi-H - Agglomération du Choletais)
02 44 09 25 95 / plui@agglo-choletais.fr

- Florian ANDRE (Responsable d'études - ENCIS ENVIRONNEMENT)
07 70 27 47 38 / florian.andre@encis-ev.com

